الضمان الإجتماعي
ⵜⴰⵏⴼⵔⵓⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵏⵜ
CNSS

DRH/DDC/ N°1447/2017

Casablanca le 02 AOUT 2017

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES MEDECINS GENERALISTES

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE ;

- Vu le Dahir portant loi n°1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 Juillet 1972) relatif au régime de Sécurité Sociale, tel qu'il a été modifié et complété;
- Vu le Dahir n° 1-02-296 du 25 rajeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi N° 65-00 portant code de la couverture médicale de base ;
- Vu le Dahir portant loi N° 01. 05.145 du 15 Mouharram 1427 (14 Février 2006) portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à compter du 15 juillet 2005;
-Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement N°24-2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics.
- Considérant la loi cadre pour le recrutement au titre de l'exercice 2017

DECIDE

ARTICLE UN : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de 15 Médecins Généralistes comme suit :

Diplôme	Spécialité	Affectation/ville	Nombre
Doctorat en Médecine Générale	Polycliniques de Sécurité Sociale	Agadir, El Jadida, Kénitra, Marrakech, Mohammedia, Oujda, Settat, Tanger, Ziraoui, Derb Ghallef, Inara (casablanca)	11
	Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire	Casablanca	4

ARTICLE DEUX : Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- **Médecin Généraliste :**
  - Etre âgé(e) à la date du 31/12/2017 de 35 ans au plus
  - Etre titulaire d'un Diplôme de Doctorat en Médecine Générale
  - Etre de nationalité marocaine.

Seuls les diplômes étatiques, et ceux disposant d'attestation d'équivalence reconnue par la réglementation en vigueur sont éligibles.

25% des postes sont réservés aux personnes ayant la qualité de résistant, de pupille de la nation, et d'ancien militaire ou combattant, et 7% aux personnes handicapées, et seront traités conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE TROIS : Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Fiche candidature (modèle ci-joint)
- Curriculum vitae détaillé
- 1 copie du baccalauréat
- 1 copie du diplôme de médecine générale
- 1 copie de l'attestation d'équivalence, s'il y a lieu.
- 1 copie de la carte nationale d'identité
- 1 copie de la « carte d'handicapé » pour les personnes à besoins spécifiques

Les candidats ayant la qualité de résistant, de pupille de la nation ou d'ancien militaire ou combattant doivent transmettre leurs dossiers de candidature par le biais de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants, accompagnés d'une attestation justifiant cette qualité.

ARTICLE QUATRE: Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le ...25 AOUT 2017..... **à minuit**, à l'adresse éléctronique suivante :

recrut.um2017@cnss.ma

ARTICLE CINQ : Modalités de candidature :

- Les candidats sont invités à scanner les documents constituant leur dossier de candidature dans un seul fichier en format PDF et les envoyer à l'adresse éléctronique précitée.
- Un accusé de reception de leur dossier de candidature leur sera délivré.

ARTICLE SIX : Les entretiens auront lieu à Casablanca au siège de la CNSS sis à 649, Bd Mohamed V. Les dates seront communiquées aux candidats présélectionnés, ultérieurement, dans les convocations et sur les sites : www.cnss.ma et www.emploi-public.ma

Les entretiens auront pour but d'évaluer les compétences des candidats par rapport aux postes offerts en termes de capacité professionnelle, d'adaptation à l'environnement de travail, de degré d'intégration....

ARTICLE SEPT : Les listes des candidats convoqués pour passer les entretiens, ainsi que les listes des candidats admis définitivement (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur les sites : www.cnss.ma et www.emploi-public.ma, et seront affichées au sein du bâtiment de la CNSS (siège sis au 649, Bd Mohamed V – Casablanca).

ARTICLE HUIT : Les candidats admis définitivement bénéficieront d'un cycle de formation intégration au centre de formation de la CNSS, sis à Bd Al Qods, Inara 2 – Casablanca avant leur affectation, selon les besoins.

Tout(e) candidat(e) admis(e) est tenu(e) d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il (elle) perd le bénéfice de son admission au concours.

Les candidats admis définitivement doivent être disponibles au plus tard le 13 NOV 2017 .....

Saïd AHMIDOUCH
Directeur Général

PJ